

Via son partenariat avec MicroWorld, la Fondation GSK vous présente la société MicroWorld, société qui a mis en place une plateforme de microcrédit.

Ce partenariat se matérialise par cette page dédiée à la Fondation GSK ainsi que par la création d'une communauté réservée aux collaborateurs GSK.

Les collaborateurs GSK peuvent ainsi participer à titre personnel et en qualité de membre de MicroWorld, au financement des projets de leur choix.

La démarche de chaque collaborateur GSK étant personnelle, nous vous invitons à prendre connaissance des conditions encadrant votre participation sous forme de prêt, au financement de projets de micro-entrepreneurs sur le site de MicroWorld. Vous trouverez ces conditions dans le document « CONDITIONS GENERALES DE SERVICES AUX MEMBRES DE MICROWORLD » accessible via le lien suivant:

<http://www.microworld.org/fr/content/conditions-generales-services-membres-microworld>

Il est également important de noter que tout prêt est associé à une notion de risque de non remboursement qui doit être connu du prêteur au moment où il décide de son prêt. Nous vous invitons à prendre connaissance de ce risque notamment par la lecture du document « CONDITIONS GENERALES DE SERVICES AUX MEMBRES DE MICROWORLD ».

Vous trouverez également plus d'informations dans la [FAQ](#), et vous pouvez pour toutes questions écrire à : [contact@microworld.org](mailto:contact@microworld.org)